

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROUEN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE GRAND QUEVILLY
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 25 juin 2026

PRÉSENTS : Nicolas ROULY, Carole ARSENE, Angélique BAILLEUL, Isabelle BÉRENGER, Danielle BOUTOUTE, Nicolas BRELEUR, Carol DUBOIS, Loïc DUBREIL, Claudine GUEZENNEC, Yazid LOUE, Sylvie RIDEL, Lionel THARREAU

ABSENTS EXCUSÉS : Mathéo DE SOUZA, Pierre-Edouard MAGNAN

ABSENTS EXCUSÉS AYANT REMIS UN POUVOIR : Sébastien DEWILDE à Lionel THARREAU, Julien FRILLAY à Carol DUBOIS, Quentin THIROT à Isabelle BÉRENGER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Carole ARSENE, assistée de la Directrice du CCAS, Anne TISSIER

Nombre d'administrateurs : 17

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 15 (dont 3 pouvoirs)

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil d'Administration,

- Ayant entendu le rapport de Monsieur Nicolas ROULY, Président,

VU :

- Le Code de l'Action Sociale et des Familles
- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général de la Fonction Publique,
- Le Décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,
- Le tableau des emplois joint en annexe,

CONSIDÉRANT :

- Les vacances d'emplois,
- L'absence de candidatures statutaires,
- Les besoins et l'organisation des services,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

A l'unanimité :

- Adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ci-dessous,

POLE SENIORS / MAINTIEN À DOMICILE

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service et en l'absence de candidature statutaire, il est proposé de :

- Créer les emplois ci-après énumérés des agents contractuels :
 - 1 poste à compter du 01/10/2026 pour 1 an sur l'emploi d'aide à domicile à temps non complet (78,57%)
 - 1 poste permanent à temps non complet (71,43%)
- Renouveler un agent à temps non complet (85,71%) pour une durée d'un an sur l'emploi d'aide à domicile.

De plus, un agent sur poste permanent à temps non complet (71,43%) cumule 6 ans de contrats continus. Il est proposé de positionner cet agent en CDI à compter du 01/07/2026 sur l'emploi d'aide à domicile.

Le tableau des emplois mis à jour est joint à cette délibération.

- Adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées ci-dessus et en annexe,
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document y afférent.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures.

Pour extrait conforme.

LE PRÉSIDENT,
Nicolas ROULY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation déposé au Greffe du Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave FLAUBERT, 76000 ROUEN dans les deux mois suivant sa notification ou le début de son affichage.